

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN



# l'eau

une ressource  
indispensable



ÉDITION SPÉCIALE  
**progrès-dimanche**

# Mot de la présidente

Par Marie-Claude Verschelden, CRE

Mieux vaut tard que jamais, dirons certains! En effet, le prototype du journal l'Éco paru en 1995 voit enfin une suite ... en 1997.

Enfin, avec ce nouveau véhicule d'information environnementale que nous réactivons aujourd'hui, le CRE-02 s'engage à vous tenir au courant de ses activités, des activités de ses membres et de tout autre sujet d'intérêt régional en lien avec l'environnement.

Comme première parution de l'année, nous avons opté pour une publication spéciale dans le Progrès Dimanche. Le but en est bien simple: accéder au plus large

public possible. De plus, quoi de mieux pour attirer votre attention que de traiter du sujet de l'heure: l'eau. Il faut bien le dire, l'eau a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps. Plus encore, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'eau est un élément dominant. Plusieurs activités s'y rattachant méritent que l'on s'y attarde.

Comme vous pourrez le remarquer à la lecture de cette édition, le sujet est large et mériterait bien plus qu'un seul numéro. Parce que, bien sûr, il y a eu le déluge, mais il y a beaucoup plus. La politique énergétique qui éclabousse inévitablement les ouvrages hydroélectriques, un sujet chaud je vous dit. Ajoutons à cela diffé-

rents projets locaux et régionaux: les rivières patrimoines, la stabilisation des berges, la gestion des neiges usées, la pêche (sur le lac, la glace et autre), la restauration de cours d'eau dans les milieux urbains et péri-urbains, l'arrêt du flottage du bois... Rien de moins, c'est un flot d'information qui vous attend dans ce numéro.

Et oui, "l'information, c'est le nerf de la guerre". Avec cette préoccupation en tête, le conseil d'administration du CRE-02 a comme objectif de rendre le plus accessible possible l'information environnementale qui vous concerne.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le plan d'action dont nous

nous sommes dotés pour l'année vise à faire une meilleure gestion de l'information environnementale. Ainsi, en plus du journal l'Éco, nous avons comme projet d'activer d'avantage notre site sur Internet mais également d'organiser différentes activités de sensibilisation et d'information. Les bases sont lancées, à nous maintenant de vous tenir au courant.

Je m'en voudrais bien de ne pas vous mentionner que l'information, ça marche dans les deux sens! N'hésitez donc pas à nous faire part de vos préoccupations, de vos projets, réalisations et autres sujets d'intérêt. Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous en avril prochain dans l'Éco.

## Sommaire

Mot de la présidente .....	p.2
Rivière patrimoine .....	p.2
Inondations .....	p.3-4
Les eaux embouteillée .....	p.5
Neiges usées .....	p.6
Flottage du bois .....	p.7
Commentaires .....	p.8
Gestion de l'eau .....	p.9
Assainissement des eaux .....	p.10
Stabilisation des berges .....	p.11
Ouananiche .....	p.12
Pêche .....	p.12

### L'ÉCO

Journal environnemental  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
Volume 1, numéro 1

Pour toute information relative  
au contenu de ce journal, veuillez  
communiquer avec:  
Le Conseil régional de l'environnement  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

540, rue Sacré-Coeur, suite 7  
Alma, Québec G8B 1M2  
Téléphone: (418) 662-9347  
Télécopieur: (418) 662-2084

Directeur général: Jean Lacroix  
Communication: Audrée Villeneuve

Comité de rédaction:  
Stéphane Dufour  
Claude Martel  
Marie-Claude Verschelden

Collaborateur:  
Alcan  
André Fortin, UQAC  
Charles Lessueur  
Comité de l'environnement de Chicoutimi  
Corporation LACTIVITÉ Pêche au lac Saint-Jean  
Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec  
MRC Lac-Saint-Est  
Région laboratoire du développement durable  
Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan  
Riverains 2000  
Roberto Stéa, UQAC  
Société québécoise d'assainissement des eaux  
Ville de Chicoutimi  
Zip Alma-Jonquière  
Zip Saguenay

## L'Ashuapmushuan, bientôt une rivière du patrimoine Québécois

par Jean Paradis, RPA

Le Québec marque un virage important en intégrant les principes du développement durable et de la planification intégrée des ressources dans sa nouvelle politique énergétique. En créant un Réseau de rivières du Patrimoine Québécois, le Gouvernement concrétisera cette orientation. Les exceptionnelles valeurs patrimoniales, historiques, fauniques, récréatives et touristiques de la rivière Ashuapmushuan la destinent naturellement pour être désignée rivière du Patrimoine Québécois.

### Pièce maîtresse du réseau hydrographique du Québec

Parmi toutes les grandes rivières du Québec méridional, la rivière Ashuapmushuan constitue une pièce maîtresse du réseau hydrographique.

Située près des populations, la rivière a conservé la plus grande partie de son intégrité physique et biologique, lui procurant ainsi une caractéristique la distinguant des autres rivières situées à des latitudes comparables.

Peu de régions habitées du Québec peuvent se vanter d'avoir sur leur territoire une rivière de cette importance ayant conservé ses qualités naturelles, historiques et récréatives d'origine. Cette spécificité de l'Ashuapmushuan accentue sa valeur intrinsèque et suscite l'attachement et la fierté des gens de la région envers cette rivière.

Contrairement à d'autres grandes rivières sauvages du Québec, l'Ashuapmushuan se trouve en milieu périurbain, à quelques heures de route des grands centres du Québec. Elle a donc comme particularité d'être accessible.



### Rivière historique et bien documentée

L'Ashuapmushuan est l'une des grandes rivières sauvages du Québec les mieux documentées. De nombreux écrits historiques et des fouilles archéologiques confirment l'intensité de son occupation ancestrale.

Le bassin de l'Ashuapmushuan se trouve en un endroit névralgique puisqu'il permet d'atteindre les bassins du Saint-Maurice et de la Baie James. Cette localisation géographique explique d'ailleurs la vocation historique de cette rivière en tant que trait d'union territorial navigable entre Tadoussac et la mer du Nord (Baie James), ce qui en fait un tronçon majeur de la "Route des fourrures". Elle fut qualifiée de "première route commerciale du Canada" dès le début du 18e siècle.

### Rivière majestueuse

L'Ashuapmushuan se distingue par la splendeur de ses paysages et par la beauté de plusieurs sites, dont les majestueuses Chutes Chaudières. Son fort débit et la qualité de l'eau de la rivière la placent dans une classe à part.

Parmi toutes les caractéristiques naturelles que possède l'Ashuapmushuan, celle de pivot de la reproduction et de la restauration de la ouananiche du lac Saint-Jean en est sûrement sa plus exceptionnelle.

L'accessibilité de la rivière Ashuapmushuan et ses attraits ont entraîné le développement de plusieurs activités récréatives: la pêche, la chasse, le camping, le canot-camping et la cueillette.

### Un potentiel récréotouristique à développer

L'Ashuapmushuan et tout son bassin versant offrent assurément la possibilité d'accroître sa vocation récréotouristique. Tout projet de développement récréotouristique devra nécessairement respecter le caractère naturel et sauvage de la rivière Ashuapmushuan. La reconnaissance de la rivière comme élément majeur du Réseau de rivières du Patrimoine Québécois provoquera un achalandage touristique plus grand tout en garantissant une approche de développement prudente et axée essentiellement sur sa conservation.

# Table-conseil de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages

Par Louise Landry, RLDD

## Retrouver confiance et tranquillité

En septembre dernier, la Commission Nicolet confiait à la Région laboratoire du développement durable (RLDD) le mandat de former une table de réflexion et de concertation régionale : la Table-conseil. Les travaux de la Table-conseil se sont appuyés sur le concept de développement durable. De fait, la situation que la région a vécue en juillet 96 a suscité beaucoup de questions quant à la "durabilité" du développement. La Table-conseil a constaté que dans l'histoire du développement régional, les intérêts économiques ont parfois primé sur d'autres besoins fondamentaux de la population. Il apparaît maintenant essentiel de placer la sécurité des populations au cœur des orientations futures de développement.

## Des risques inadmissibles

La Table-conseil a eu à relever deux défis importants : présenter à la Commission Nicolet un bilan des perceptions régionales quant aux événements de juillet dernier et dégager des recommandations pour l'avenir.

La Table a été formée de quinze personnes représentant des organismes à caractère social, économique ou environnemental, avec une diversité de points de vue et de préoccupations, mais toutes désireuses de trouver des solutions concrètes à court et à long terme.

Le premier constat qu'ont fait les membres de la Table-conseil a été de conclure que la nature à elle seule aurait provoqué des inondations et des dommages appréciables. Toutefois, on s'est accordé pour dire que plusieurs facteurs humains ont été déterminants dans la tournure des événements. Un des facteurs majeurs est relié à la façon dont les barrages ont été érigés et gérés.

D'ailleurs, plusieurs sinistres en ont eu la conviction pendant le déluge et les conclusions de la Commission Nicolet ont confirmé ces perceptions. Mais en plus des barrages, la Table-conseil a été amenée à se questionner sur d'autres facteurs très importants comme l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles sur un même bassin versant.

L'ampleur réelle des conséquences écologiques et humaines du déluge ne pourra être évaluée que dans plusieurs années. Chose certaine, la sécurité des populations a été compromise et les risques qu'elles ont encourus apparaissent inadmissibles quels qu'en soient les justifications. Tant la Commission Nicolet que le gouvernement ont reconnu, à l'instar de la Table-conseil, que la sécurité devait être priorisée.

Les membres de la Table-conseil ont réfléchi sur ce qu'est la sécurité. Assurer la sécurité, est-ce seulement empêcher la mort? Dans les dictionnaires, on définit la sécurité comme l'état d'esprit confiant et tranquille qui résulte de la croyance qu'on est à l'abri du danger. À plusieurs égards, la population régionale vivait avec un "faux sentiment de sécurité".

Pour éviter de revivre des événements comme ceux de juillet dernier, pour retrouver confiance et tranquillité d'esprit, les membres de la Table-conseil ont placé le besoin de sécurité au cœur de toutes leurs réflexions. Pour améliorer la sécurité des populations dans une approche de développement durable, les recommandations de la Table-conseil ont visé principalement deux objets : mieux gérer l'eau et mieux gérer les risques.

## Mieux gérer l'eau

L'eau est une ressource collective utilisée à de multiples fins : sanitaires, énergétiques, touristiques, industrielles, etc. De plus, sur un même bassin versant, la ressource hydrique est en interdépendance avec d'autres ressource



DELUGE - Vue nord de la Rivière Chicoutimi depuis l'autoroute 70.

ces naturelles. Dans une région comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean qui constitue un immense bassin versant, il est essentiel de gérer cette ressource dans une optique de sécurité, d'efficacité énergétique et de développement durable. Il est également fondamental que cette gestion se fasse de façon concertée et transparente. Enfin, il faut maximiser les retombées régionales de son exploitation. Pour ce faire, la Table-conseil a proposé la mise en place d'un organisme composé en majorité de représentants de la population, une Agence régio-

nale de l'eau. Elle a suggéré que cet organisme soit implanté à titre expérimental dans la région.

Mieux gérer l'eau implique également une meilleure gestion des barrages. La Commission Nicolet a d'ailleurs proposé une série de mesures susceptibles de combler les nombreuses lacunes que le sinistre a mis à jour. Une meilleure gestion de l'eau a aussi des répercussions sur l'aménagement du territoire. À ce chapitre, la Commission Nicolet a été plus silencieuse que ne l'aurait souhaité la Table-conseil. Elle s'est limitée à son mandat de façon très stricte et

il reste à espérer que le gouvernement ira au-delà de la seule question des barrages.

## Mieux gérer les risques

Les événements de juillet ont permis de constater que la perte de vigilance pourrait coûter très cher et qu'on aurait avantage à mieux prévenir. La Table-conseil a donc recommandé que soit mise sur pied une Commission québécoise permanente sur la gestion des risques de toute nature, incluant les barrages, mais avec une préoccupation beaucoup plus large. Cette Commission aurait un rôle quasi judiciaire avec des pouvoirs d'enquête qui lui permettraient, après un sinistre, de procéder immédiatement à des enquêtes indépendantes. Elle aurait aussi un rôle d'information et de contrôle sur la gestion de toute forme de risque.

## Les conséquences d'un sinistre

Il y a beaucoup à faire pour améliorer la gestion des urgences et la gestion des recours faits par les sinistrés. La Commission Nicolet s'est peu attardée à ces différentes questions et ici encore, il faut espérer que le gouvernement examinera de près l'ensemble de ces problèmes et les solutions proposées suite à l'expérience vécue dans la région.

## Au-delà des considérations scientifiques et techniques...

par Roberto Stéa

Les inondations qui ont frappées la région en juillet dernier représentent l'une des plus grandes catastrophes environnementales de l'histoire du Québec et du Canada. Avec la publication du rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages.

(Commission Nicolet) nous sommes en mesure de mieux comprendre cette série d'événements qui ont grandement déstabilisé la région tant sur le plan économique, social et environnemental. Le dépôt de ce rapport vient non seulement clore la première phase de cette saga, mais il annonce également l'incontournable débat qu'aura à mener prochainement la région : la gestion de notre ressource hydrique.

Le bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean draine un vaste territoire de plus de 85 000 km<sup>2</sup>. Il est le plus important bassin versant du fleuve Saint-Laurent après celui de l'Outaouais. Son exploitation est étroitement liée à l'histoire du développement économique et social de notre région. Bien avant le début du siècle, de riches industriels venus d'outre-frontière vinrent exploiter les forces hydrauliques du bassin versant de la rivière Saguenay pour apporter richesse, croissance et prospérité économique à nos ancêtres de l'époque.

Force est d'admettre qu'après

un siècle de fonctionnement d'une économie basée essentiellement sur l'exploitation massive de nos ressources primaires (eau, forêt, agriculture), la région traverse l'une des pires crises de sa courte histoire. Sans aborder les nombreux problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés, mentionnons que nous détenons toujours le triste record du taux de chômage le plus élevé au Canada, et les mots richesse, croissance et prospérité sont, pour plusieurs, choses du passé. Pourtant, les nombreuses déficiences juridiques et le manque de vision en matière de gestion de la ressource hydrique au Québec donnent à de nombreux gestionnaires de barrages le privilège d'exploiter, parfois dangereusement, la principale richesse naturelle de notre territoire : l'eau, une matière à bon marché.

Il est très difficile de dresser un juste portrait de la situation actuelle concernant la gestion de la ressource hydrique à l'intérieur du bassin versant régional. Par contre, les travaux de la Commission Nicolet font ressortir clairement que, pour diverses raisons d'ordre juridique, politique ou économique, la façon dont l'eau est gérée en région représente, à certains endroits, une menace pour la sécurité des populations.

En effet, concernant le contrôle de la crue de juillet dernier, la Commission conclue que bien peu nombreux sont les proprié-

res/exploitants d'ouvrages de retenues des eaux du territoire d'étude de la Commission qui peuvent prétendre à un satisfecit.

Sans les nommer, la Commission mentionne également que les petits exploitants gèrent parfois leurs barrages d'une manière artisanale, voire dangereuse dans certains cas, faute de connaître les rudiments des règles de l'art. Elle poursuit son constat en affirmant que dans certains cas, la gestion des barrages suit la pratique plus ou moins improvisée de l'entreprise exploitant le barrage.

L'exploitant est souvent une papetière ou encore un nouvel exploitant de mini-centrale qui ne possède pas une grande expérience en conception et en gestion de barrages ou de culture en matière de sécurité des barrages. Pourtant, la viabilité économique de ces entreprises gestionnaires de barrages dépend largement de la facilité avec laquelle ils peuvent s'approvisionner en eau.

Comme nous avons pu le constater cet été, si ces entreprises ne peuvent s'approvisionner en eau, ce sont des centaines d'emplois qui sont en danger. Voilà l'un des points faibles de notre économie régionale.

La région compte plus de 2 000 digues et barrages présents sur son territoire. Suite aux événements de juillet dernier et à la lumière des conclusions du rapport de la Commission Nicolet, la population est en droit de se poser

de sérieuses questions. Non seulement sur le danger potentiel que représente la menace d'une autre crue, mais également sur la piètre performance de l'État, et de certains gestionnaires de barrages, en matière de gestion de l'eau.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons inévitablement aborder les questions reliées à la vente ou à la taxation de l'eau. Ce principe est déjà largement appliqué dans de nombreux pays où l'eau demeure une ressource de plus en plus rare mais aussi très convoitée.

En préconisant une vision globale de gestion de la ressource hydrique basée sur la participation active des citoyens et de la communauté régionale, nous serions probablement en mesure d'éviter, si Dieu le veut, qu'une situation similaire à celle du juillet 96 ne se reproduise.

Je demeure convaincu que les réponses aux nombreux problèmes reliés à la gestion de l'eau passe par la prise en charge par le milieu et par une concertation élargie de l'ensemble des utilisateurs de la ressource.

En introduisant certaines notions d'éthique, d'équité et de développement soutenable dans le débat actuel, la région sera en mesure non seulement d'assurer sa sécurité face aux prochaines crues, mais aussi d'optimiser les retombées économiques régionales reliées à l'exploitation du réseau hydrographique régional.

## Recommandations du rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages La sécurité des populations doit être au coeur de toute action

Par André Fortin

La sécurité des populations a été identifiée comme le principe de base devant présider à toute mesure en matière de sécurité des barrages. Les recommandations contenues dans le rapport de la Commission scientifique et technique vont dans ce sens.

Toutefois, il faudra toute la vigilance de la population pour s'assurer que ces recommandations soient effectivement appliquées.

Les recommandations de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages (CSTGB) n'ont rien de révolutionnaires.

Elles sont déjà en application dans la plupart des pays européens. La sécurité des barrages, à elle seule, doit faire l'objet d'une loi séparée. Les recommandations vont dans le sens suivant :

-Tous les barrages, peu importe leur utilisation, doivent être soumis à des règles strictes ;

-Cette loi doit être applicable sur l'ensemble du territoire québécois ;

-Tous les propriétaires, y compris le gouvernement, ses ministères, ses mandataires, ainsi qu'Hydro-Québec doivent y être soumis ;

-Cette loi doit s'appliquer tant aux propriétaires qu'aux exploitants, ce qui signifie qu'un propriétaire ne pourrait se décharger de ses responsabilités en cédant la gestion de ses ouvrages à quelqu'un d'autre ;

-Les citoyens doivent être entendus sur tout ce qui touche la sécurité des nouveaux ouvrages ;

-Les ouvrages existants doivent être réévalués et modifiés si nécessaire.

### Des responsabilités à prévoir

La CSTGB propose également qu'un organisme indépendant doit être mis en place pour assurer le contrôle de la sécurité de tous les barrages qu'ils soient privés ou publics.

Cette autorité responsable de la sécurité des barrages (l'ARSB), exigerait des rapports réguliers de la part des responsables d'ouvrages. Les plans et devis de construction, de modification et de démantèlement des ouvrages ainsi que les plans d'exploitation, d'entretien et de surveillance des barrages devraient être étudiés et approuvés par l'ARSB.

### Une préoccupation dans l'aménagement du territoire

Le nombre de barrages dans le sud du Québec était estimé en 1982 à environ 9600. On doit donc tenir compte de leur exis-



Ville de La Baie

tence dans la gestion et la planification et l'aménagement du territoire. Les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) seraient donc responsables de faire l'inventaire continu des ouvrages et de leurs propriétaires.

Cet inventaire devrait être tenu à jour et transmis à l'ARSB. Il devrait d'ailleurs être rendu public ainsi que les plans et devis.

Les MRC demeurent responsables de l'établissement de la cartographie des zones inondables " 20 ans " et " 100 ans ". Ces cartes doivent être établies selon les mêmes critères de " cours d'eau naturel ", tant " en haut " que " en bas " des barrages, c'est à dire que l'on ne doit pas rétrécir les zones inondables en prétextant que les ouvrages sont là pour régulariser le cours des rivières.

Les cartes indiquant les limi-

tes des crues de projets et des crues de rupture de barrages devront être fournies par le propriétaire à l'ARSB, qui devra les vérifier pour ensuite les diffuser aux autorités publiques concernées.

### La sécurité des ouvrages

L'ARSB devrait pouvoir approuver non seulement sur papier, mais aussi avoir accès aux installations en tout temps en cas d'urgence.

Elle doit s'assurer que tous les ouvrages soient fonctionnels, ou le redeviennent, qu'ils soient munis des systèmes de télémétrie si nécessaire. Si besoin il y a, elle pourra exiger des travaux de réfection aux frais des propriétaires.

L'inspection des ouvrages en fonction de la présence des communautés situées " en bas " devrait être réalisée par des

ingénieurs indépendants des propriétaires de l'ouvrage. Les plans de gestion devraient être révisés au 5 ans, alors que les devis hydrologiques devraient être revus au plus tous les vingt 20 ans, en tenant compte des changements dans l'occupation du territoire.

Pendant les inondations de juillet, plusieurs digues autour du Réservoir Kénogami ont fuit ou ont carrément été débordées parce qu'elles étaient trop basses, ou pas assez étanches. La CSTGB recommande que le noyau étanche de toute digue soit d'au moins 0,5 mètre plus élevé que le niveau maximal

extrême des barrages.

Les recommandations de la CSTGB amènent des propositions en regard de la sécurité des populations et de la gestion des ouvrages. Elles tendent également vers une plus grande responsabilité des citoyens. Qui n'a pas rêvé de se construire sur le bord d'une petite rivière tranquille? La réglementation actuelle interdisant la construction dans la zone d'inondation " 20 ans " devrait être appliquée sans exception. La construction dans la zone " 100 ans " ne devrait se faire qu'aux risques des propriétaires, sans possibilité d'indemnisation publique.

## Guerre au déluge!

1) Une famille de 4 personnes consomme, en moyenne, 1160 litres (255 gallons) d'eau potable par jour. L'eau utilisée doit passer par les stations de traitement. Plus l'eau est sale au départ, plus il en coûte cher pour la traiter et la rendre potable.

2) Un peu d'air dans l'eau et des milliers de litres d'eau potable seront économisés chaque année! Il suffit de fixer aux robinets de la maison des aérateurs qui mélangent de l'air à l'eau. Ils permettent des économies d'eau froide et d'eau chaude de 5 000 litres par année.

3) Voici 5 usages de l'eau pour lesquels un aérateur de robinet à débit réduit vous permettra de diminuer votre consommation: le brossage

des dents, le savonnage des mains, le rasage, le nettoyage des légumes et le rinçage en général.



## ABITIBI-PRICE

PAPETERIE ALMA

La protection de l'environnement  
et l'utilisation durable  
de nos ressources font  
partie de nos priorités  
quotidiennes.  
Et c'est toute notre collectivité  
qui en profite!

# L'eau potable : une question de goût

par Maude Lecourt,  
Zip Saguenay

Une étude sur la consommation d'eau potable a été effectuée en 1995 auprès de 2009 personnes de la région de Québec. L'étude avait pour but de comparer les attitudes de la population québécoise, ses connaissances en matière de traitement de l'eau et l'évaluation qu'elle fait de la qualité de l'eau. Il s'agissait de voir comment ces faits affectent ou non la décision de boire de l'eau du robinet. Résultats : les gens ne boivent pas l'eau du robinet lorsqu'ils ne l'aiment pas. Si le consommateur n'apprécie pas le goût, la couleur ou l'odeur de l'eau potable, il se tourne davantage vers l'eau embouteillée ou vers des appareils de traitement domestiques.

Une raison de santé ?

Malgré le fait que les Québécois ont relativement confiance en la capacité de leurs usines municipales à leur fournir une eau de bonne qualité, 69% des répondants préfèrent l'eau embouteillée ou traitée pour son goût plus agréable. Pourtant, rien ne prouve qu'il est avantageux, sur le plan de la santé, de boire ces eaux plutôt que celles provenant du réseau de distribution. La qualité de l'eau du robinet fait l'objet d'une évaluation plus sévère et son risque cancérigène s'avère faible en comparaison à l'eau embouteillée. De plus, l'eau en bouteille coûte jusqu'à 3000 fois plus cher que l'eau du robinet, alors que les citoyens paient déjà pour leur approvisionnement par le biais des taxes municipales.

Comment améliorer  
le goût de l'eau ?

Plusieurs éléments peuvent

ajouter des caractéristiques gustatives à l'eau comme son origine, la matière organique qu'elle contient, sa méthode de traitement ou son transport dans le réseau de distribution. Les municipalités peuvent améliorer le goût de l'eau en assurant un bon entretien du bassin de drainage. Elles doivent aussi s'assurer de bien doser les produits destinés à désinfecter l'eau comme le chlore ou l'ozone. De plus, le réseau

de distribution doit être nettoyé régulièrement afin de le débarrasser des résidus biologiques et des dépôts présents.

De son côté, le citoyen peut améliorer le goût de l'eau du robinet en veillant à l'entretien de sa tuyauterie domestique. Une autre solution simple consiste à laisser reposer l'eau au réfrigérateur 24 heures dans un contenant ouvert. Ceci va permettre d'éliminer une bonne partie des trihalométhanes

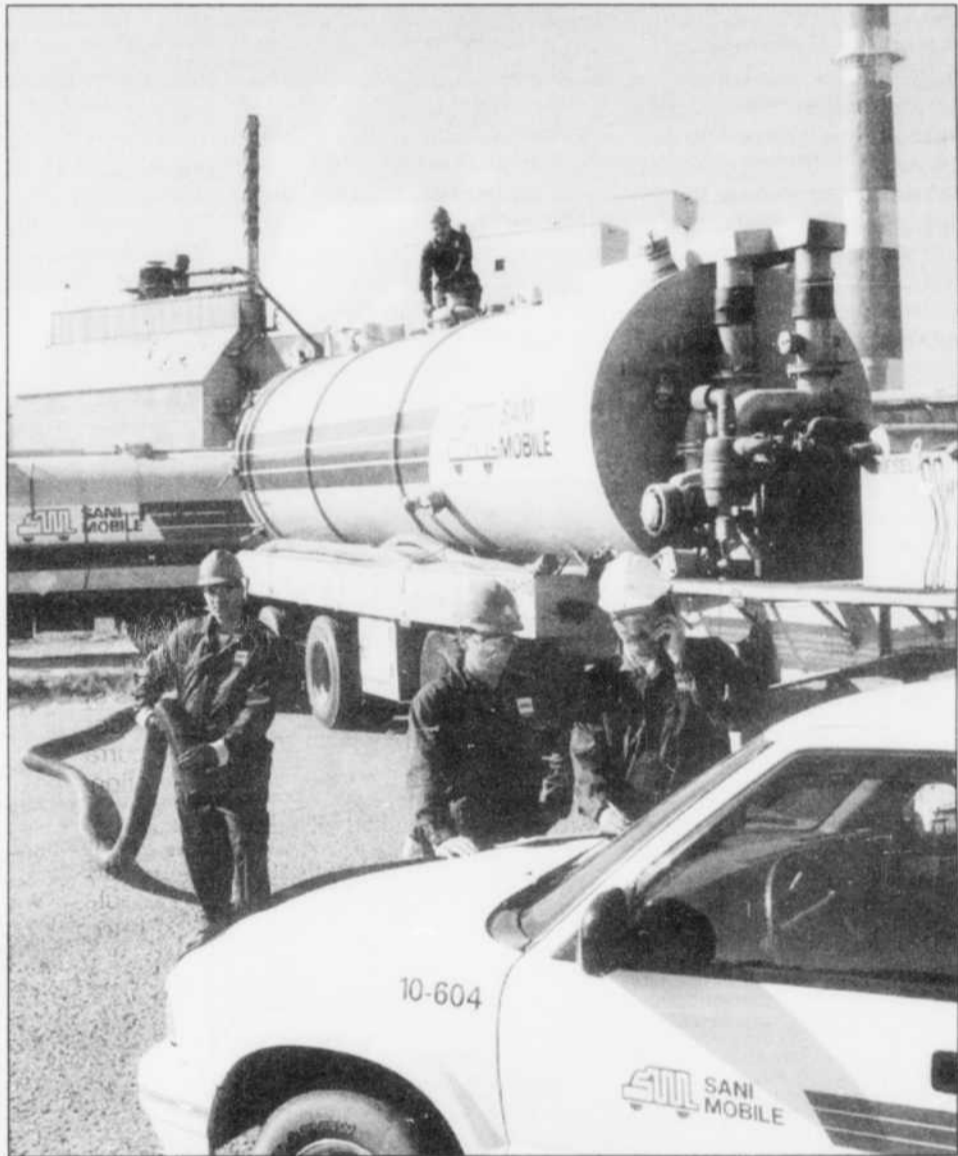
volatils (substances chimiques qui sont générées par la réaction du chlore avec la matière organique) ou des résidus de chlore contenus dans l'eau du robinet. Les pichets filtrants munis de filtres à charbon actif s'avèrent également efficaces contre les trihalométhanes.

C'est donc davantage une question de goût que de préoccupation pour la santé qui incite les consommateurs à boire ou non

l'eau du robinet. Bien qu'on soit porté à évaluer la qualité de l'eau du robinet selon son goût, son odeur et sa couleur, ces critères sont trompeurs puisque la majorité des modifications aux caractéristiques de l'eau que nous pouvons percevoir sont inoffensives. Par contre, la présence de contaminants chimiques et microbiologiques dangereux est imperceptible pour le consommateur. Finalement, le goût ça se discute !

## L'UNION FAIT LA FORCE

**S**ervac fait partie de la plus importante entreprise de gestion environnementale au Québec, Sani Mobile. Une telle association lui procure un accès immédiat à l'ensemble des ressources humaines, techniques et technologiques dont ses clientèles industrielles et municipales ont besoin. La gamme impressionnante d'équipements déployés au cours de l'été pour venir en aide aux sinistrés et aux industries du Saguenay a fait la preuve qu'en matière de ressources, d'efficacité et de compétence, Servac est véritablement dans une classe à part.



- Nettoyage d'équipements industriels et municipaux
- Gestion intégrée des déchets dangereux liquides ou solides, en barils ou en vrac
- Transport, traitement et élimination des déchets dangereux
- Nettoyage de lagunes industrielles et d'étangs municipaux
- Traitement des boues et des eaux contaminées
- Caractérisation de sites et études environnementales

 **Servac**

JONQUIÈRE

Tél.: 695-6590 - Téléc.: 695-1364

ALMA:

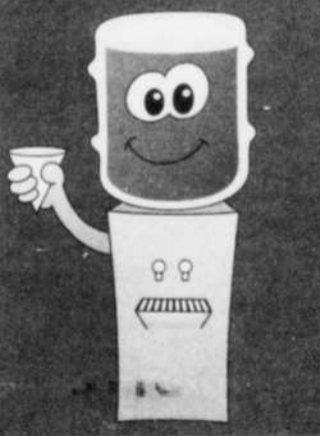
Tél.: 662-9710 - Téléc.: 662-3986

Une compagnie associée à

 **SANI MOBILE**

ÉNERGIE ET ÉCOLOGIQUE

**LES EAUX  
EMBOUTEILLÉES**



**Les eaux  
embouteillées**

Un nombre sans cesse croissant de Québécois et de Québécoises consomment de l'eau embouteillée. Toutefois les contenants constituent une source de pollution importante et leur fabrication entraîne un gaspillage d'énergie. De plus, le transport de ces eaux entraîne également une grande dépense d'énergie.

Il y a avantage à acheter l'eau dans de plus gros contenants. Le prix est, en général, plus abordable et cela crée moins d'inconvénients pour l'environnement.

Source: Hydro-Québec et Environnement Canada

# Vers des avenues de solutions

par Claude Martel, CEC

Depuis maintenant plusieurs années, la question de la gestion des neiges usées anime des débats qui ont éveillés chez des groupes de citoyens, des individus, des artistes (voir photo et vignette) et bien sûr, chez les membres du Comité de l'Environnement de Chicoutimi inc., une conscience plus aiguë de la problématique.

D'avantage une question de changement de mentalité et de priorité qu'une question de grave pollution (bien que les neiges usées contiennent du carbone, des huiles usées, des résidus et rebuts divers emportés lors des opérations de prélèvements)\*, les nouvelles normes gouvernementales exigent tout de même que les pratiques de déversement de neiges usées dans les cours d'eau soient progressivement abolies et ce, sous peine d'amendes.

En matière de déversement d'eaux et de neiges usées dans le Saguenay, Ville de Chicoutimi tarde encore à rendre prioritaire la mise en place d'un véritable projet de gestion et de traitement

des eaux et des neiges usées comme si les investissements nécessaires pour la protection de l'environnement n'étaient encore perçus que comme d'inutiles dépenses. Tout le monde comprend qu'il nous faut des routes, des ponts, du béton, un Club Price, des barrages et un téléphérique mais tous savent aussi que le déversement d'effluents industriels, d'eaux et de neiges non traités reste et demeure une pratique rétrograde et inadmissible.

Bien sûr, des actions significatives ont été entreprises, mais la réalité d'un hiver comme celui de cette année, démontre la réelle difficulté qu'impose au gestionnaire le déblaiement et la disposition des neiges usées. Une autre problématique bien particulière à Chicoutimi, en est une de relief. En effet, le nombre et l'intensité des pentes qui environnent la municipalité amènent nos gestionnaires à s'interroger sur la pertinence de déplacer vers les hauteurs une flotte de camions acheminant ça et là, en direction de divers dépôts, leur contenu de neige; augmentant le trafic, la carburation et les coûts,

où sur l'établissement de plans de disposition, d'entretien, de tri et de traitement des neiges qui soient à la fois écologiques et économiquement acceptables. La problématique est complexe et bien réelle, mais elle n'excuse d'aucune façon le fait d'attendre une législation plus sévère avant de s'y attaquer.

Des efforts importants sont toutefois entrepris, tardivement selon nous, mais qui sont porteur de promesses. Les idées misent de l'avant à Chicoutimi afin de rationaliser l'utilisation des sels fondants, d'y rechercher des alternatives, de tenter tant bien que mal le prélèvement rapide des premières neiges tombées (moins souillées) et de laisser sur place, lorsque possible, la plus grande quantité de neige blanche s'avèrent être des solutions acceptables et nous promettent des changements d'attitudes. La possibilité de développer un site de traitement des neiges usées sous les emprises du pont Dubuc au sud et d'arrêter complètement le dépôt de neiges usées sur la batture St-Joseph au nord apparaît, au yeux du grand public, comme une



réelle volonté de rechercher des pistes de solutions. Reste maintenant aux élus municipaux à convaincre la population que cette nouvelle gestion fait partie des priorités, qu'elle est nécessaire et qu'elle initie une mentalité plus respectueuse de l'environnement. Il est de toute façon plus brillant de considérer le Saguenay comme autre chose qu'un dévidoir de neiges, d'eaux et d'effluents non traités. Bien entendu, ce type de projet n'est possible qu'avec la collabora-

tion du plus grand nombre de citoyen prêt à contribuer à l'effort de changer l'habitude facile de déverser dans le Saguenay tous nos problèmes de gestion des eaux usées.

\*En effet des opérations successives de nettoyage des battures du cap St-Joseph (site de dépôt des neiges usées au nord) nous ont révélé l'ampleur des dégâts et déchets que laisse sur place la fonte du printemps qui se poursuit quelque fois jusqu'au début juin.

## Chicoutimi étudie l'implantation d'une " chute à neige "

Par Denis Dahl,  
ville de Chicoutimi

La gestion des neiges usées a souvent posé problème à Chicoutimi,

principalement en ce qui a trait au déversement dans la rivière Saguenay et aux inconvénients du transport sur les sites de dépôt de neige. Mais voilà qu'une nouvelle technologie pourrait permettre d'envisager une solution à cette question.

### La technologie Dögens

Le moyen employé pour disposer des neiges usées serait ce qu'on appelle la technologie Dögens, soit une " chute à neige " développée pour la ville d'Outremont au début de la décennie. Cet équipement est doté d'un broyeur qui fragmente la neige et l'envoie dans un collecteur d'égout pour ensuite l'acheminer vers l'usine d'épuration des eaux usées avant de la rejeter à la rivière.

### Une solution globale

L'application de cette technologie à Chicoutimi permettrait de disposer de la totalité de la neige ramassée dans la ville. Cela signifie que les sites de dépôt terrestres seraient fermés et que le déversement de la neige directement dans le Saguenay serait arrêté. Il s'agit d'une quantité totale moyenne de 770 000 mètres cubes de neige annuellement. Ce projet permet aussi de réduire considérablement le

transport de la neige (30 000 voyages de camion par année) et d'en réduire l'impact dû au bruit et à la pollution.

### Réglementation du MEF

À compter de novembre 1997, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec interdira tout déversement dans le Saguenay. Si Chicoutimi ne pouvait se conformer à ce règlement ou devait prendre plus de temps pour s'y conformer, une amende de 0,57 \$ le mètre cube de neige déversée serait exigée.

Cela entraînerait un déboursé supplémentaire de 438 000 \$ par année.

En plus d'éviter cette pénalité, la solution envisagée permettrait à la ville de Chicoutimi d'économiser 250 000 \$ annuellement comparativement au coût de la disposition de la neige sur des sites terrestres.

La municipalité sauverait l'équivalent de 4 000 heures de transport.

Le traitement des neiges usées à l'usine d'épuration répond finalement aux normes environnementales fixées par le gouvernement et permet leur rejet à la rivière. L'impact environnemental global de la disposition des neiges usées serait réduit au minimum.

### Les coûts d'implantation

L'implantation d'une telle chute à neige est évaluée à environ 1 200 000 \$, somme qui

devrait s'inscrire dans le cadre du troisième volet des travaux d'infrastructures financés également par les trois paliers de gouvernement. Une étude de faisabilité est actuellement en cours

afin de voir si cette nouvelle technologie québécoise peut être adaptée efficacement à Chicoutimi.

On y analyse la question relative au débit des conduites

d'égout, celle du contrôle de la température de l'eau, l'aménagement, la construction et les coûts. Le projet pourrait être mis en œuvre dès l'été 1997 et entrer en fonction à l'hiver 1997-1998.

## AVIS AUX MUNICIPALITÉS TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAUX D'INTERCEPTION

### VOUS AVEZ BESOIN D'EXPERTS POUR:

- Gestion des boues  
- mesure, échantillonnage, disposition, valorisation.
- Analyse de laboratoire
- Aide à l'exploitation
- Formation de l'opérateur
- Entente intermunicipale et municipale - industrie
- Problème particulier d'opération

Contactez DORIS GIRARD, ing. à la



**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**  
30, Racine Est, Chicoutimi, G7H 1P5  
Tél.: 698-3625 Fax: 698-3624

Eaux usées municipales:

## État de la situation Saguenay-Lac-Saint-Jean

Par Doris Girard, SQAÉ

Afin de redonner aux citoyens l'usage des lacs et des cours d'eau, le gouvernement a mis sur pied, en 1979, le programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ).

En effet, le Québec accusait un retard dans l'épuration des eaux usées. Dans le cadre de ce programme, la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAÉ) a été mandatée afin d'assurer la gérance et le financement des travaux.

A cette même période, sept (7) municipalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean seulement pos-

sédaient un système d'épuration des eaux usées. Parmi ceux-ci, un seul opérait convenablement. Actuellement, la région compte trente et une (31) municipalités sur cinquante-neuf (59) qui ont réalisé des travaux dans le cadre du PAEQ.

De ce nombre, vingt-neuf (29) municipalités opèrent présentement leur système de traitement des eaux usées. Seules les villes de Chicoutimi et d'Alma n'effectuent pas de traitement. En tout, le PAEQ nécessitera un investissement de 270 millions de dollars pour compléter l'ensemble de ces travaux.

Pour Chicoutimi, le début de la

construction de l'usine d'épuration est prévu pour 1997, par contre l'installation du réseau est terminée.

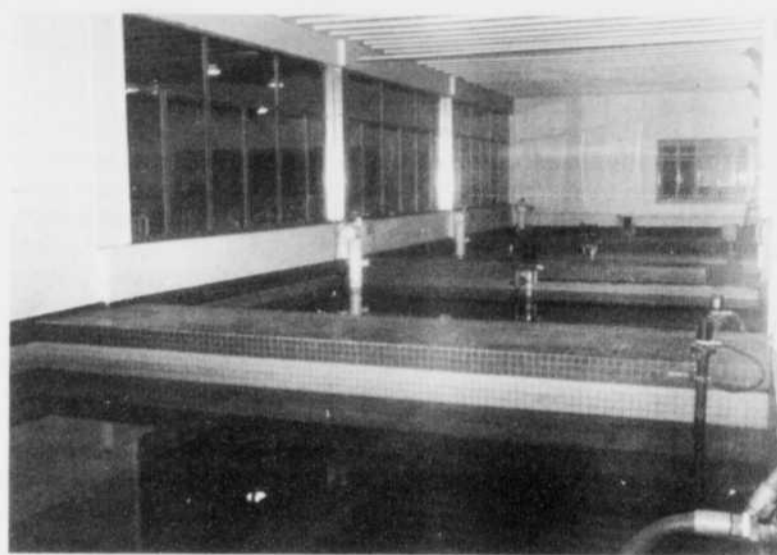
Tout est en place à la ville d'Alma, mais certains problèmes techniques empêchent l'arrivée d'eau au traitement. Ceux-ci sont en voie d'être réglés et le traitement devrait être remis en fonction à l'été 1997.

Depuis 1995, le gouvernement a transféré la responsabilité de la gestion des eaux usées aux municipalités.

C'est donc le programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) qui prend la relève pour jouer le rôle du PAEQ. Les programmes en cours de réalisation continuent d'être gérés par le biais du PAEQ alors que les nouvelles inscriptions se feront dorénavant sous l'égide du PADEM.

Le PADEM compte actuellement 16 inscriptions en région. Les études pour 6 d'entre elles sont avancées et les estimations préliminaires de ces travaux sont de 12 millions.

Quant aux dix (10) autres inscrites, les études n'ont pas encore été entreprises mais



Usine de filtration

l'estimé pour les travaux est de l'ordre de 20 millions. Aucune construction dans le cadre de ce programme n'est actuellement en cours.

Des cinquante-neuf (59) municipalités, douze (12) ne sont inscrites à aucun des programmes.

Même si plusieurs municipalités ont nettement progressé en ce qui a trait à l'épuration des eaux usées, l'opération et l'entre-

tien des équipements devront être pris au sérieux. Dans le cas contraire, la région risque de revenir en arrière avec en plus des équipements non fonctionnels à payer.

Programmes	Nombre de municipalités	Nombre de traitements	Nombre en opération	Coût actuel (Millions)	Coût à venir (Millions)	Coût total (Millions)
PAEQ	31	31	29	231,5	38,5	270
PADEM (en étude)	6				12	12
PADEM (pas en étude)	10				20	20
NON INSCRIT	12	3	1			
TOTAL	59	34	30	231,5	70,5	302

Participation des municipalités aux différents programmes



**RECUPERER SOL**

80, des Mélézes  
Saint-Ambroise  
(Québec) G7P 2N4  
Tél.: (418) 695-3302  
Fax: (418) 695-3303

## LA SOLUTION ENVIRONNEMENTALE

### À l'avant-garde de la technologie dans le secteur de l'environnement

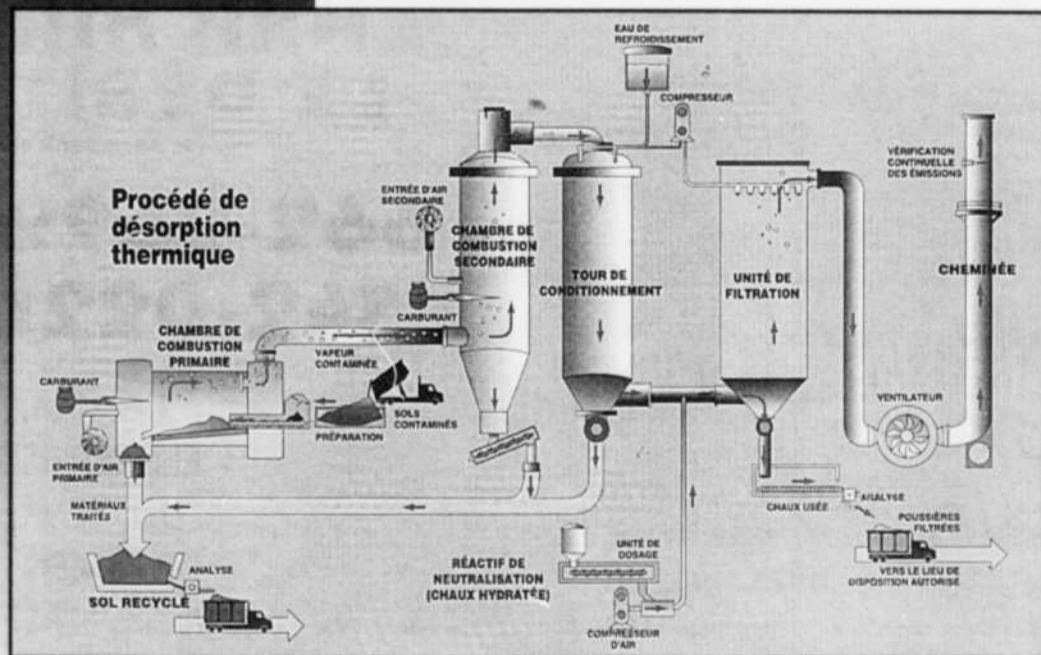
### Procédé d'oxydation thermique pour le traitement des sols contaminés aux hydrocarbures



### LES AVANTAGES

Nous avons une solution immédiate et permanente à votre responsabilité environnementale.

- Destruction totale des contaminants organiques en dessous de la limite de détection.
- Émission d'un certificat de destruction totale et de conformité.
- Prix compétitif à toute autre technologie de traitement ou de confinement.



# Développement des rivières : évitons de noyer le poisson

par Stéphane Dufour, CRE

Lorsqu'il est question de développer nos rivières, force est de constater que les conditions actuelles ne sont pas favorables à la concertation. Pour s'en convaincre, voici une liste non exhaustive des commissions, politiques et démarches qui ne manqueront pas d'influencer sur le mode de développement de nos rivières :

- la nouvelle politique énergétique ;
- les recommandations du rapport Nicolet ;
- la commission d'enquête Doyon sur les mini-centrales ;
- la nouvelle politique de l'eau ;
- la classification des rivières /

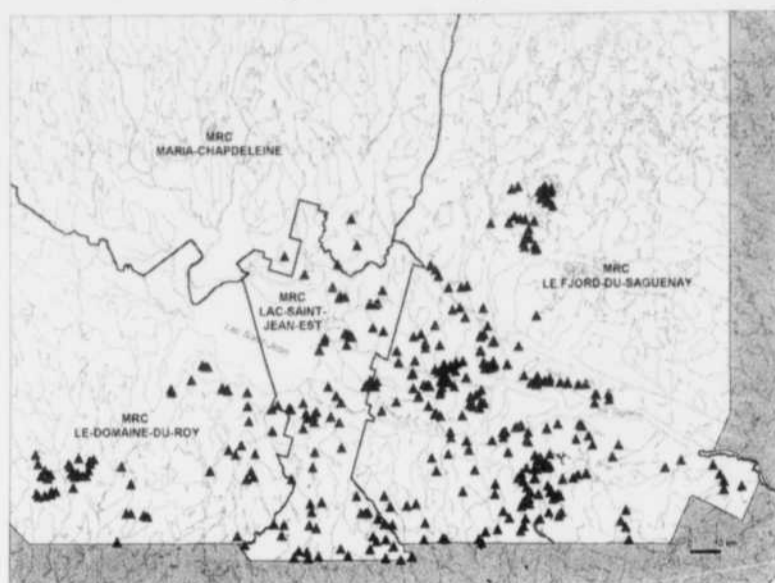
rivières patrimoines.

Le problème, c'est qu'il ne semble pas y avoir d'arrimage entre ces différentes instances. Ainsi, ce qui est dit d'un côté peut être facilement contredit de l'autre. À ce jeu de l'indécision, on risque de faire durer un modèle de développement qui est de moins en moins adapté à la réalité de la région. À ne pas douter, la consultation en vase clos n'est pas garante de décisions concertées.

Par exemple, que faire avec la position dévolue à la fois au CRCD et aux MRC dans la nouvelle politique énergétique ? D'un côté, ils seraient responsables de la classification des rivières de la région ( rivières patri-

moines, à volet touristique ou avec aménagement hydroélectrique) et de l'autre côté, ils seraient susceptibles de se faire courtiser ( lire : redevances) par les promoteurs de centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins. Position de " juge et partie " difficilement tenable pour des organismes publics. À vouloir procéder à des consultations en vase clos, on risque de noyer le poisson, c'est-à-dire de faire compliquer avec une réalité toute simple comme l'indique la figure ci-contre.

Le nombre et l'ampleur des barrages dans notre région devrait être le point de départ de toute démarche de concertation à l'égard de nos rivières.



Les barrages dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

# Une de nos ressources la plus vitale: l'eau

par Claude Martel

En matière de protection et de respect de l'environnement, puisque ces notions sont directement mises en cause dans tout projet de développement, il importe plus que jamais, de ce doter d'outils et de moyens d'information qui puissent véhiculer, avec justesse et clarté, les positions des groupes et individus qui considèrent comme durable de planifier un développement qui tienne comme prioritaire la sauvegarde et la pérennité des ressources. Nous ne pouvons que saluer avec satisfaction cette initiative prometteuse d'intégrer à notre hebdomadaire local ce cahier spécial dédié à l'une de nos ressources la plus vitale: l'eau.

Ainsi, les différents articles regroupés dans ce cahier, permettent-ils de prendre mieux conscience des problèmes que soulèvent la gestion planifiée de cette inestimable ressource. Après dix années, le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, malgré tous les efforts entrepris et le taux de satisfaction des populations riveraines, soulève encore des questions. La gestion du niveau en période de crue, le type de matériau stabilisateur et l'érosion des plages par grand vent demeurent des sujets préoccupants que ne cesse de soulever l'association Riverains lac Saint-Jean 2000 inc. Dans le cadre de la nouvelle politique énergétique du Québec, qui contrairement à celle des états américains continu de favoriser largement la filière hydroélectrique, le problème de la caractérisation des rivières nous apparaît menaçant au regard de tout projet visant la conservation de l'aspect naturel de nos grandes rivières. Aussi devons-nous féliciter tous ceux qui ont travaillé avec acharnement et conviction à la protection de la rivière Ashuapmushuan en espérant qu'elle soit rapidement désignée rivière du Patrimoine Québécois et qu'elle échappe toujours à tout projet d'arnachement et de mini-centrales. La problématique des eaux et neiges usées déversées dans le Saguenay mise en rapport avec

une réglementation plus sévère du Ministère de l'environnement et de la faune, exige aujourd'hui, qu'on s'y attarde prioritairement. Autant de dossiers, autant de sujets d'actualités qui méritaient d'être ici traités. Trop longtemps, la défense des environmentalistes au droit inaliénable à la qualité et au respect de nos ressources, fut perçue comme un frein au développement économique de nos régions, alors qu'au contraire, le concept (peut-être trop confortable) de développement durable, auquel adhère du reste notre région, implique explicitement une vision écologique et respectueuse de l'environnement source première de notre développement économique. Considérant aussi le cadre législatif dans lequel s'opère actuellement la restructuration des pouvoirs décisionnels de la région, il importe que les organismes, regroupements et individus, préoccupés par la notion de développement durable, soient régulièrement informés des enjeux environnementaux et des décisions prises par nos planificateurs, si planificateurs il y a ?

La question demeure de pleine actualité. Les rôles accrus qu'auront à jouer les municipalités, les Conseils Régionaux de

Concertations et de Développement et les Municipalités Régionales de Comptés dans la planification et les orientations auxquelles seront assujettis nos prochains développements, permettent de questionner la capacité qu'auront ces instances de proposer une véritable vision du développement tenant compte tout à la fois de la vitalité économique de micro-projets, d'innovation et de dynamisme local, de méga-projets, comme d'environnement. La tâche est immense et à l'image du potentiel régional, diversifiée et multiple, et ce n'est certes pas dans un esprit de conservatisme qu'elle trouvera le meilleur terrain de son exécution.

Qu'il soit question de politique énergétique du Québec, de caractérisation des rivières, de gestion des déchets, de recommandations de la Commission Nicolet sur la gestion des barrages, de comités locaux de développement, de nouvelles orientations du Ministère de l'environnement et de la faune, d'associations touristiques ou de parcs et de lots intramunicipaux, il apparaît plus que jamais important de profiter du cadre législatif de la politique de décentralisation du gouvernement provincial pour encourager l'ouver-

ture des structures en place afin d'y apporter énergie nouvelle et novation. Il est inadmissible qu'une région comme la nôtre, pleine de ressources et de potentiel tant faunique, qu'hydrique, qu'institutionnel, que forestière et humaine, soit encore au prise avec l'un des plus hauts taux de chômage, un nombre augmentant d'assistés sociaux et de gens appauvris, un exil croissant de ces compétences et de sa

jeunesse sans que cela n'éveille, quelques parts en nous, dans le coeur ou l'esprit, un désir d'autonomie et de prise en charge qu'il nous faudra bien, tôt ou tard, admettre et encourager. Pour l'instant, soyez assuré que nous continuerons à prendre et à exiger l'espace qui nous revient afin de promouvoir le droit à la qualité de la vie, à l'équité, au travail, à la culture et à l'environnement naturel.

## PUISATIERS Delisle INC.

**NOUS  
DYNAMITONS  
LE Puits  
POUR  
ENRICHIR  
LE DÉBIT**  
(si nécessaire)

**662-2692  
542-0221**

LA SEULE  
ENTREPRISE  
DU GENRE  
ENTIÈREMENT  
RÉGIONALE



MOI,  
en environnement,  
j'agis aujourd'hui  
CAR JE TIENS  
À DEMAIN !

345757

345411

# Une politique globale de la gestion de l'eau

par Réjean Langlois, MEF

Le domaine de l'environnement et de la faune couvre un éventail très large de préoccupations. En choisissant ses cibles prioritaires, le ministère de l'Environnement et de la Faune veut agir sur les facteurs importants pour la protection de l'environnement et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. La conservation d'un patrimoine unique au monde, l'eau, fait partie, comme dossiers prioritaires, des grands chantiers de 1997-98 du Ministère.

L'eau est une ressource essentielle à la vie en général, et à l'être humain, en particulier. Mais l'être humain, par ses diverses activités, utilise l'eau et y rejette directement (eaux de surface) ou indirectement (eaux souterraines) toutes sortes de matières qui en altèrent la qualité et qui peuvent détériorer les composantes écologiques avec lesquelles elles entrent en contact.

De plus, certaines de ces matières représentent une menace pour la santé humaine si elles ne sont pas retirées de l'eau ou neutralisées avant consommation.

La mise en place et l'exploitation des ouvrages de régularisation des eaux (ex: barrages) pour satisfaire divers besoins constitue une autre façon d'agir sur



**D'OU VIENT L'EAU?** Des océans, des lacs et des cours d'eau et celle s'écoulant sous terre? **Quelques-uns croient que l'eau a toujours existé; d'autres, qu'elle a été apportée par des comètes après la formation de la terre. De nombreux scientifiques pensent que lorsque la terre est née, il y a de cela 4,5 milliards d'années, l'atmosphère primitive n'était qu'un amas de substances délétères parmi lesquelles se trouvaient les éléments constitutifs de l'eau. Avec le temps, la planète refroidit et les forces qui en secouaient l'intérieur créent d'énormes masses terrestres et les océans. Les scientifiques croient que la vie est née dans ces océans avant d'évoluer progressivement pour s'adapter à la**

cette ressource.

L'eau est également la principale composante de l'habitat du poisson et une composante très importante de l'habitat de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères d'amphibiens qui fréquentent les terres humides. La gestion de l'eau, tant de sa quantité que de sa disponibilité en quantité, conditionne donc la qualité des ressources fauni-

ques qui en dépendent.

En tant que responsable de la gestion de l'eau, le ministère de l'Environnement et de la Faune poursuit divers objectifs sectoriels à l'égard des diverses facettes de cette ressource.

Cependant, seule une gestion globale de l'eau pourrait permettre d'intégrer l'ensemble des aspects de la conservation, de l'utilisation rationnelle et de la

qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec compte adopter une politique globale de gestion de l'eau et le ministère de l'Environnement et de la Faune sera un acteur important dans l'élaboration de cette politique. De plus, il poursuivra l'expérimentation de la gestion intégrée de l'eau par le bassin versant et

mettra en oeuvre une politique de protection et de conservation des eaux souterraines dans laquelle on proposera des mécanismes de gestion s'appuyant sur la conciliation des usages du territoire et sur la responsabilité des autorités locales et des usagers. Les conséquences des inondations qu'ont connues plusieurs régions du Québec durant l'été 1996, particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, posent des défis majeurs sur le plan environnemental.

Le Ministère est déjà et sera encore sollicité au cours des prochaines années non seulement parce qu'il y aura encore beaucoup de travaux à autoriser, mais surtout parce qu'il faut planifier la revitalisation des rivières.

Cette planification demandera des efforts importants sur le plan de la connaissance, du partenariat et des communications.

De plus le Ministère se penchera sur la gestion des zones inondables et du régime des eaux et déterminera les suites à donner aux recommandations du rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages privés et publics dans les bassins versants touchés par la crue des eaux des 19 et 20 juillet 1996.

Source " Les orientations du Ministère de l'Environnement et de la Faune pour 1997-1998

PUBLICITÉ

DU NOUVEAU DANS LA RÉGION

## LE GROUPE PROTEC INNOVE AVEC SERVICE DE REBUTS PROTEC

### Quels que soient vos projets de rénovation

**NETTOYAGE DU PRINTEMPS POUR RÉSIDENTIEL**

**1 tonne**  
Travaux légers ou problèmes d'espace (toiture, rénovation, nettoyage, etc.). Capacité de 8 à 10 V<sup>3</sup>

**Nous vous offrons:**

- Construction
- Démolition
- Nettoyage

*Verseurs spéciaux exclusifs*

**COMMERCIAL**  
Verseur chargement avant  
capacité: 2 V<sup>3</sup>, 4 V<sup>3</sup>, 6 V<sup>3</sup>, 8 V<sup>3</sup>

**POUR LES GROS TRAVAUX**

**DE TYPE UNIVERSEL**  
Capacité de 20, 30, 40 V<sup>3</sup>

**Voici votre équipe**

**Pierre Paradis**  
Superviseur

**Claude Gagné**  
Dir. des ventes

**Nadine Lavoie**  
Commis comptable

Tél.: 549-8074  
Cell.: 540-3022  
Fax: 549-7973

**111, des Routiers, Chicoutimi - G7H 5B1**

PROGRES-DIMANCHE / CHIER SPECIAL, le 2 Mars 1997 - F9  
 344724

L'arrêt du flottage au lac Saint-Jean

# La remise à l'état naturel a débuté à l'été 1996

par Nathalie Audet,  
MRC de Lac-Saint-Jean-Est

L'été 1996 a marqué le coup d'envoi de la restauration de la rivière Péribonka, du lac Saint-Jean et du Parc de la Pointe-Taillon par les compagnies Abitibi-Price et Uniforêt en vue de l'arrêt du flottage du bois.

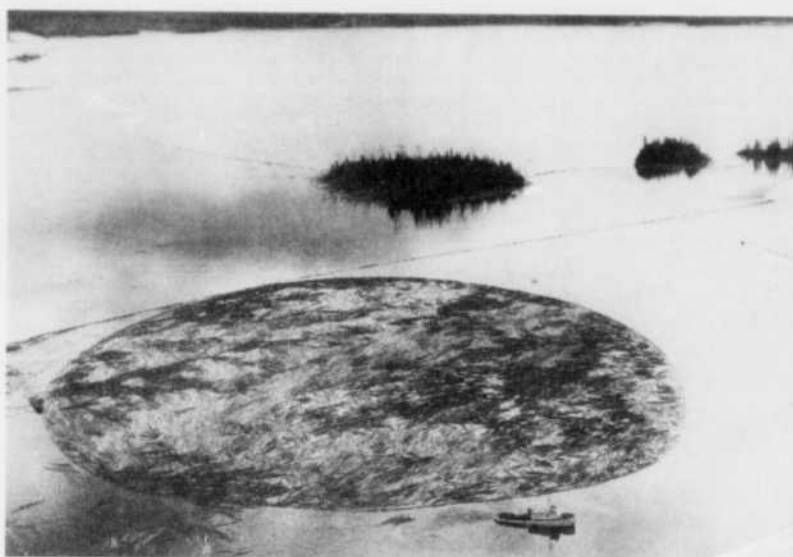
Le 31 janvier 1996, à la demande des MRC Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine, le ministère de l'Environnement et de la Faune procédait à la création d'un comité interministériel "élargi" sur le flottage du bois et la remise à l'état naturel de la rivière Péribonka, auquel comité des représentants d'Abitibi-Price et Uniforêt étaient associés.

Lors de cette première rencontre, qualifiée d'historique par plusieurs, le milieu (les MRC) proposait aux intervenants impliqués dans ce dossier, entre autres la compagnie Abitibi-Price, que tout plan de remise à l'état naturel de la rivière Péribonka et du lac Saint-Jean devrait tenir compte d'un programme d'intervention basé sur des critères d'acceptabilité environnemental, social et économique et être basé sur un inventaire précis de la rivière et du lac Saint-Jean afin de mettre en perspective les principaux potentiels et les interventions préconisées.

Dans le but de constater visuellement la quantité de bois à ramasser et afin d'établir les modalités de nettoyage, une visite des baies et des rives de la rivière Péribonka a permis aux intervenants de s'entendre sur plusieurs grands principes et d'établir des modalités de restauration et de nettoyage:

- Le ramassage des billes de bois sur les rives s'arrête au niveau où la végétation devient trop dense (aulnes) afin de ne pas bouleverser l'état naturel des lieux;

- Le ramassage des billes de bois submergées se fait jusqu'à



**AVANT** - Ce paysage fait maintenant partie du passé les générations futures ne verront le flottage du bois. Nos rivières ont été flottées pendant plus de 60 ans.



**APRES** le flottage du bois ce paysage grandiose et époustouffant qui s'installe. Les montagnes sont immenses et rappellent le fjord. C'est un territoire exceptionnel qu'il faut redonner à la population pour des fins de mise en valeur récréatives et touristiques.

une profondeur d'eau de 30 centimètres, comme ce fut le cas lors du nettoyage de la rivière Saint-Maurice en Mauricie. Toutefois, dans certains cas il sera nécessaire d'y aller un peu plus en profondeur;

- Les principes de récolte retenus permettront de respecter les échéanciers de remise à l'état naturel des lieux flottés.

Un comité interministériel

élargi a proposé un plan de remise à l'état naturel de la rivière Péribonka et du lac Saint-Jean.

Le programme s'échelonne sur une période de trois (3) ans. Le plan de remise à l'état naturel de ces territoires flottés depuis plus de soixante ans a été déposé et approuvé par les quatre MRC (Lac-Saint-Jean-Est, Domaine du Roy, Fjord du Saguenay et Maria-Chapdelaine) et les ministères concernés. Celui-ci s'échelonne sur trois ans (1996, 1997 et 1998) avec comme finalité l'arrêt complet du flottage du bois.

## Première étape: début des travaux en 1996

Les travaux ont débuté à la mi-août et se sont déroulés jusqu'au mois d'octobre. Deux phases ont été réalisées conjointement. La première visait à récupérer le bois commercial sur les rives et dans les baies de la rivière Péribonka sur un tronçon de 129 kilomètres, c'est-à-dire du secteur Chute-des-Passes jusqu'à la scierie Uniforêt de l'Ascension. 70 000 mètres cubes de bois ont ainsi été récupérés et acheminés par les voies traditionnelles jusqu'à l'usine Abitibi-Price d'Alma.

La seconde partie des travaux pour l'année 1996 a été effectuée sur le lac Saint-Jean et dans le parc de la Pointe-Taillon, puisque plusieurs habitats fauniques (marais, ruisseaux, baies, etc.) ont été nettoyés, restaurés et protégés, entre autres par la pose d'estacades, et ce, jusqu'à l'arrêt complet du flottage.

## Deuxième étape: poursuite de la restauration en 1997-1998

Les travaux de restauration

sur la rivière Péribonka se poursuivront de l'usine Uniforêt à l'Ascension jusqu'à son embouchure. Quelques milliers de mètres cubes de bois devraient être ramassés et envoyés à l'usine Abitibi-Price d'Alma: il s'agira des dernières activités de flottage à être effectuées sur le lac Saint-Jean si l'échéancier initial est maintenu.

D'autres habitats fauniques seront nettoyés et restaurés cet été et finalement c'est en 1998 que les derniers travaux de nettoyage auront lieu avec la restauration de la rivière Petite-Décharge. Dans le cas de cette rivière, les techniques de restauration qui seront employées restent à être définies avec les représentants du milieu.

## Une préoccupation continue

Après avoir complété ce plan de remise à l'état naturel de 3 ans, les compagnies, qui financent entièrement les travaux, se sont engagées à continuer les vérifications périodiques sur le terrain afin de récupérer le bois qui pourrait remonter à la surface ou avoir été oublié. Il s'agit d'une des préoccupations du monde municipal considérant le potentiel futur de la rivière Péribonka. Aux dires de Monsieur Gérald Scullion, président du comité sur le flottage du bois à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, "le paysage est grandiose, époustouffant. Les montagnes sont immenses et rappellent le fjord. C'est un territoire exceptionnel qu'il faudra redonner à la population pour des fins de mise en valeur récréatives et touristiques".

## L'or bleu du Québec

1) Saviez-vous qu'il y a environ 1,4 milliards de kilomètres cubes d'eau sur la terre? Cette eau stockée dans les eaux de surface (océans, fleuves, lacs, neige, glaciers)

2) Saviez-vous qu'il y a trente fois plus d'eau sous la terre qu'il y en a à la surface?

3) Saviez-vous que...l'eau douce est l'une des principales ressources naturelles de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean?

4) Au Québec, nous utilisons deux à trois fois plus d'eau. Ce gaspillage nous coûte 125 millions de dollars par année.

5) Rendre l'eau potable exige beaucoup d'énergie et exerce une pression sur l'environnement, car il faut notamment la pomper, l'épurer et la traiter.

6) Le chauffage de l'eau représente la deuxième plus importante consommation d'énergie dans une habitation, après le chauffage. Faire des économies dans l'usage de l'eau constitue donc un geste concret pour la conservation des ressources.

Source Hydro-Québec et Environnement Canada

ÉNERGIE ET ÉCOLOGIE

L'EAU,  
L'OR BLEU DU QUÉBEC!



F10 - PROGRES-DIMANCHE / CAHIER SPECIAL, le 2 Mars 1997

## LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EST NOTRE PRÉOCCUPATION PREMIÈRE ET CONSTANTE DANS TOUTES NOS ACTIVITÉS

### ENTREPRISE 100 % RÉGIONALE



DE LA MACHINERIE À LA FINE  
POINTE DE LA TECHNOLOGIE



CAMION ÉCOLOGIQUE

## Service d'urgence 24 h/ 24

### SERVICES OFFERTS:

- Nettoyage de réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux, fosses septiques, etc.
- Nettoyage à la vapeur • Nettoyage à la haute pression • Dépoussiériers mobiles
  - Transport, récupération et disposition des déchets dangereux sous permis du M.E.F. • Transport d'acides avec camion D.O.T.
- Ensachage de matériaux en vrac • Transport/déplacement de boîtes «Roll off».

### Implantation ISO-9002

### NOUVEAUX SERVICES

- EXPERTISES EN GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LES DOMAINES SUIVANTS:
  - contrôle et suivi de la qualité de l'air
  - support aux opérations des usines de traitements des eaux
  - implantation de programmes de gestion des résidus ou matières secondaires
  - élaboration et préparation de plans de communication environnementale.



POMPES SANITAIRES  
ET INDUSTRIELLES  
GODIN & FILS (1982) INC.

378, rue Dréan, Chicoutimi  
Michel Lajoie, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Expert en gestion environnementale

Tél.: 543-4057 - Cell.: 540-0860 - Téléc.: 543-9783  
email: enviro@sympatico.ca

Comité de suivi du programme:

## Composition et mode de fonctionnement

par Nathalie Audet,  
MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Le gouvernement du Québec adoptait le 20 décembre 1995 le décret no 1662-95 lequel prolongeait pour les dix (10) prochaines années le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

Ainsi, les MRC de Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine ont mis sur pied, en fin d'année 1996, un comité de suivi sur le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. L'objectif de ce comité est maintenir le caractère public des usages collectifs du lac Saint-Jean et d'assurer une coordination entre les principaux partenaires. La compagnie Alcan doit collaborer aux travaux de ce comité de suivi tel que stipulé dans le décret.

La création de ce comité reconnaît la responsabilité des élus municipaux en matière de gestion et de planification du territoire et reconnaît l'expertise technique que possèdent certains organismes sectoriels.

Considérant que la mise sur pied de ce comité de suivi relève de la responsabilité des MRC, celles-ci adoptaient, à leurs assemblées publiques du mois de novembre 1996, les paramètres de fonctionnement du comité. Celui-ci sera formé exclusivement de six (6) personnes nommées par les conseils de MRC concernées. Ainsi, chacune de MRC disposerait de deux (2) représentants nommés par résolution.

En constituant le comité de suivi de cette façon, les MRC du lac Saint-Jean répondent aux objectifs initiaux et au cadre fixé par le décret en plus de mettre à contribution l'imputabilité des élus et leur capacité d'intégrer à leur réflexion des dimensions parfois divergentes et d'effectuer les arbitrages qui s'imposent.

Dans le but d'appuyer le travail du comité de suivi, un comité technique est essentiel pour supporter la réflexion

sur les divers aspects qui concernent le mandat général du comité. Le comité technique sera formé d'experts provenant des trois (3) MRC du lac, du Conseil régional de l'environnement, du Conseil régional des loisirs, de la

Région laboratoire de développement durable et de la Corporation de LACTivité pêche. Au besoin des experts d'autres organismes ou intervenants du territoire pourront être invités à siéger au comité

technique. Dès à présent deux mandats sont dévolus au comité de suivi: d'abord commenter le bilan synthèse des 10 premières années du programme de stabilisation des berges du lac Saint-

Jean et de vérifier l'atteinte des objectifs du programme. Ensuite, le mandat est d'analyser le programme de suivi environnemental et faunique actualisé de la compagnie Alcan.

La compagnie Alcan de même que le ministère de l'Environnement et de la Faune seront appelés à collaborer aux travaux du comité de suivi aussi souvent que cela sera jugé nécessaire.

## Le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean: 10 ans déjà !

Par Réjean Godin  
ALCAN

En 1985, une étude d'impact sur l'environnement et des audiences publiques ont débouchées sur une entente de dix (10) ans entre Alcan et le gouvernement du Québec. Cette entente prévoyait une baisse du niveau du Lac Saint-Jean de même que des travaux de stabilisation pour protéger les berges de l'attaque des vagues. Elle a pris fin en juillet 1996 et a été renouvelée pour une nouvelle période de dix (10) ans (1996-2006).

Un suivi de 10 ans démontre l'efficacité des travaux

Dix (10) ans de travaux, une récolte d'information et des activités de suivi mises en place dès 1986, permettent de faire le point sur l'efficacité des interventions effectuées et qui se sont étalées sur une longueur de 106 806 mètres de berge autour du lac Saint-Jean, sur ses tributaires et son exutoire. Toutes les mesures de protection mises en place ont donc donné les résultats escomptés. C'est ainsi que :

- Les largeurs de plage ont augmenté en moyenne de 7,2 mètres sur une longueur de 45 km entre 1986 et 1996.

- Dans les zones protégées par des épis, avec ou sans rechargement de plage, l'accroissement de la largeur de plage varie entre 9 et 20 mètres entre 1986 et 1996.

- Les brise-lames ont aidé à stabiliser la berge et la largeur des plages protégées à augmenter de 1,6 à 13 mètres.

- Les épis et les brise-lames ont



BERGES - Plage rechargée. Baie Ouellet, St-Henri-de-Taillon.

éviter des rechargements de plage de 120 000 tonnes métriques de sable par année.

- Les perrés ont bien réagi et ils assurent une protection adéquate contre l'érosion.

- La perte d'habitat humide associée à l'érosion a été contrée par la mise en place de 5,8 kilomètres de digue ou de perré. 150 hectares de milieux humides riverains sont ainsi protégés.

- Le suivi du rendement des ouvrages réalisés a permis d'acquérir des connaissances sur la stabilisation des berges.

De plus, le bilan des dix (10) dernières années démontre que :

- Le Code d'éthique sur l'environnement, les diverses mesures de contrôle, la formation et la sensibilisation des intervenants ont contribué à minimiser l'impact des travaux lors de leur réalisation.

- Les connaissances acquises depuis 1986 ont conduit à une classification des habitats humides riverains et leur potentiel a été réévalué.

- Le suivi des poissons fourrages fréquentant les zones de plage a montré que la majorité des

espèces rencontrées au lac utilisent ces milieux.

- Le rendement des pêches et la diversité des communautés de poissons fourrages n'ont pas été modifiés par les travaux de rechargements de plage.

- Les travaux de stabilisation n'ont pas influencé négativement le potentiel faunique du lac Saint-Jean.

Les riverains et la population sont satisfaits des travaux de stabilisation

Une enquête réalisée en 1996 démontre que les riverains se disaient satisfaits dans une proportion de 77% des travaux effectués chez eux, ce qui représente une augmentation de 5 points par rapport à une enquête identique réalisée en 1991. De plus, une très forte proportion de riverains, soit 88%, considéraient que les travaux sont bien faits ou assez bien faits. En 1991, ils étaient presque aussi nombreux, soit 84%.

Le mécanisme de participation du milieu, un mécanisme démocratique

Un projet de l'envergure du programme de stabilisation des berges ne pourrait se réaliser sans l'implication et l'engagement de nombreux intervenants. Toutes les personnes ou tous les groupes touchés directement ou indirectement par les travaux de stabilisation ont leur mot à dire.

Qu'il s'agisse des riverains, des associations de riverains, des municipalités, des MRC ou des représentants du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), tous peuvent intervenir à un moment ou à un autre à l'intérieur de la programmation annuelle des travaux.

## DEVENEZ MEMBRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN ET RECEVEZ LE JOURNAL L'ÉCO



Organismes: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

(Si le membre est un organisme, inscrire le délégué)

Adresse: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Téléphone: ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Télécopieur: ( ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Ci-jointe ma cotisation au montant de: \_\_\_\_\_ \$

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

**FORMULE D'ADHÉSION**  
Les cotisations pour un an:  
• Individu 10 \$  
• Groupes environnementaux: 40 \$  
• Organismes, entreprises: 50 \$  
• Municipalités (à confirmer)

540, Sacré-Coeur Ouest  
Suite 7 - Alma (Québec) G8B 1M2  
Conseil régional de l'environnement  
Tél.: (418) 662-9347  
Télécopieur: (418) 662-2084  
CRE02@digicom.qc.ca

Les poissons du Saguenay:

## Des ressources renouvelables appréciées des gens d'ici

Charles Lesueur - Depuis environ deux décennies, l'intensité de la pêche récréative sur la rivière Saguenay a subi un essor considérable. La popularité de la pêche blanche est maintenant reconnue et la fréquentation de pêche en saison estivale atteint environ 25 000 jours-pêcheurs. Les espèces marines et l'éperlan arc-en-ciel sont principalement exploités en hiver alors que la saison estivale donne lieu à la capture des espèces anadromes et d'eau douce comme le saumon, le doré jaune, la truite de mer, l'éperlan et la ouananiche.



**POISSON - Esturgeon noir de 34 kilos capturé à La Baie en janvier 1980.**

### Impacts des inondations

Les inondations de juillet dernier n'ont pas été sans bouleverser la faune aquatique mais les dommages sont principalement limités aux tributaires. Certaines ressources semblent même avoir été totalement épargnées; la pêche à l'éperlan, qui est concentrée à La Baie et à Saint-Fulgence, n'a subi aucun changement notable. Il semble au contraire que la saison s'annonce particulièrement fructueuse. Les impacts négatifs ont été plus importants pour les espèces anadromes (qui doivent remonter les rivières pour aller frayer). De cette façon, la plupart des tributaires utilisés par la truite de mer ont été fortement touchés. Heureusement, la rivière Sainte-Marguerite, la plus importante rivière pour les salmonidés, a été pratiquement épargnée.

Les inondations ont eu un impact majeur sur les rivières à saumons de la région. Les impacts des inondations se traduisent par la diminution des potentiels salmonicoles. Pour cette raison, des travaux de stabilisation et de restauration des habitats sont présentement en cours.

Il est important de mentionner que les impacts sur la pêche au saumon dans les rivières de la région devraient être négligeables l'année prochaine. Les premiers impacts négatifs se feront sentir en 1998 alors que plusieurs madeleinaux (saumons de 1 an de mer) devraient manquer à l'appel. Contrairement à la pensée populaire, la qualité de la chair des espèces de poissons n'a été affectée d'aucune façon par les inondations.

### Recherches biologiques en cours

Un suivi scientifique de la pêche hivernale est en place depuis 3 ans et devrait se poursuivre à long terme. Cette étude permettra de connaître l'état des populations exploitées et d'estimer l'effet de l'exploitation sur les ressources. Les espèces exploitées en saison d'eau libre font également l'objet d'investigations. Parmi les résultats, mentionnons la découverte de deux importantes frayères à doré jaune dans le secteur d'Alma. L'existence de l'une d'elle

dépend des eaux de fuites d'un barrage géré par Alcan. Dans ce cas, l'enjeu est d'assurer un débit minimum afin de conserver cette frayère qui contribue à l'existence d'une importante population de doré.

Nous savons que Saint-Ful-

gence est un important secteur de reproduction pour l'éperlan mais la localisation exacte des frayères demeure encore inconnue. Toutefois, les recherches avancent bien. Nous avons même observé la présence d'importants bancs de capelans dans ce secteur, une espèce marine que nous croyions limitée à la partie aval du fjord.

Nous recueillons également des informations sur des espèces en diminution d'abondance ou en situation vulnérable. C'est le cas notamment de l'esturgeon noir qui était jadis capturé régulièrement dans le Saguenay, du poullamon (communément appelé loche ou poisson des chenaux), de l'anguille qui est retrouvée dans la plupart des tributaires du Saguenay et qui fraye dans l'Atlantique Nord

(près des Bahamas).

### Patrimoine naturel régional

Le Saguenay contient des écosystèmes riches et diversifiés qui abritent une soixantaine d'espèces de poissons. Ces ressources génèrent annuellement d'importantes retombées économiques. Mes nombreuses conversations avec les pêcheurs m'ont permis de mesurer l'importance que revêt la rivière Saguenay à leurs yeux. Le respect de cet environnement unique, sa meilleure connaissance et le maintien à long terme de ses ressources sont des valeurs largement véhiculées par les pêcheurs et les autres utilisateurs. Sur ces bases, la pêche récréative sur la rivière Saguenay peut continuer à être envisagée avec optimisme.

### La ouananiche au lac Saint-Jean:

## Des choix qui s'imposent

par Martin Villeneuve,  
Corporation LACTIVITÉ pêche

En 1991, les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean, en collaboration avec le ministère des Loisirs et de la Pêche, débutaient l'étude de faisabilité sur la pêche sportive au Lac-Saint-Jean et ses tributaires. L'étude démontre qu'en 92-93 seule une approche de gestion intégrée offre une garantie acceptable de pérennité de cette ressource pour la région.

L'implication d'un maximum d'individus et d'organismes du milieu permettra l'exploitation rationnelle de cette ressource faunique.

### Consultation populaire

Au début de 1994, les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean avec leurs partenaires, procèdent à un vaste processus de consultation sur le développement et la gestion de la pêche sportive. Un consensus se dégage: mettre sur pied une corporation de gestion impliquant municipalités, pêcheurs, villégiateurs, grandes entreprises et commerces profitant de cette activité. Pour atteindre ces objectifs, le scénario d'exploitation envisagé doit rencontrer des critères de faisabilité biologique, financière et sociale. C'est un 1995 après avoir obtenu du MEF des réponses favorables à leurs demandes que les trois (3)



MRC du Lac-Saint-Jean décident de mettre en place un comité de gestion provisoire. Ce comité prendra en charge la réalisation du plan de mise en œuvre ainsi que la planification des opérations de la nouvelle corporation.

### La nouvelle corporation

Le 6 mai 1996 la Corporation LACTIVITÉ pêche au Lac-Saint-Jean est officiellement formée. Son mandat: voir au développement et à la gestion de la pêche sportive au lac Saint-Jean. Le président de la corporation M. Jean-Marc Gendron (maire de Mistassini) et le ministre des transports et député du Lac-Saint-Jean M. Jacques Brassard ont signé le bail à droits exclusifs de pêche.

Pour assurer son bon fonctionnement la corporation a instauré un droit d'accès de pêche sur le territoire touché soit le lac Saint-Jean et ses tributaires incluant le lac à Jim. L'argent des droits d'accès de pêche servira à accroître les efforts de protection, de restauration et de conservation de la ressource halieutique. De plus, les contributions des trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean, de la Fondation de la faune du Québec, Alcan, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Hydro-Québec et Gouvernement du Canada permettront d'assurer un financement adéquat.

Durant la saison 1996, la cor-

poration a été présente sur l'ensemble du territoire. Le travail a été basé sur les objectifs de base soit, la restauration, la conservation et la protection de toutes les espèces.

### Quelques données

En 1996, selon le rapport d'activité, 8 268 personnes se sont procurées un droit d'accès et sont devenues automatiquement membres de la Corporation. Par conséquent, la pêche (les prises) a connu une hausse substantielle en raison de la diminution de l'effort de pêche (nombre de pêcheurs) et des ensemencements massifs du début des années 1990. On observe des prises de ouananiche 4 fois supérieures, et de dorés 10 fois supérieures comparativement aux résultats d'une étude réalisée en 1993. En juin 1996, dans le cadre des activités d'ensemencement de ouananiche, 216 000 tacons et 3 000 saumoneaux ont été déversés dans les tributaires du lac Saint-Jean.

De plus, pour accélérer la restauration des stocks reproducteurs, la Corporation a fait l'installation de deux (2) incubateurs à courant ascendant: un pour la rivière aux saumons (Moulin des Pionniers de La Doré) et l'autre pour la Petite Rivière Péribonka (Vieux Moulin de Ste-Jeanne-d'Arc).

## L'eau potable

Saviez-vous que... sur la planète, 97,5% de la totalité de l'eau est salée et 2,5 % constitue de l'eau douce, dont une partie est emmagasinée dans les glaciers?

Il n'y a qu'une petite fraction de cette partie, soit 0,01%, pour satisfaire aux besoins de la population en eau potable.

Chaque personne consomme en moyenne au Canada environ 340 litres d'eau par jour, soit plus du double de la consommation des Européens.

### De petits changements qui rapportent gros

Verser quelque chose dans le lavabo, il faut se demander s'il est souhaitable de retrouver cette substance dans l'eau que nous buvons ou dans les aliments, par le biais de la chaîne alimentaire;

Gardez une bouteille d'eau potable dans le réfrigérateur plutôt que de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit froide. Rincez le contenant et changez l'eau tous les deux ou trois jours.

Utilisez des produits de lessive biodégradables et à basse teneur en phosphates;

Ne jetez jamais d'ordures à l'égout, dans la toilette ou dans l'égout pluvial;

Remplir à pleine capacité le lave-vaisselle avant de le faire fonctionner. Il requiert de 35 à 45 litres d'eau par cycle;

Évitez l'installation de broyeurs à déchets grâce auxquels les restes de tables se retrouvent dans les égouts;

**N'OUBLIEZ PAS QU'UNE UTILISATION JUDICIEUSE DE L'EAU VOUS PERMETTRA D'ÉCONOMISER DE L'ARGENT ET CONTRIBUERA À AMÉLIORER NOTRE ENVIRONNEMENT.**

Source: Environnement Canada.